

Politique budgétaire - un changement de paradigme nécessaire

Conférence de presse déi Lénk

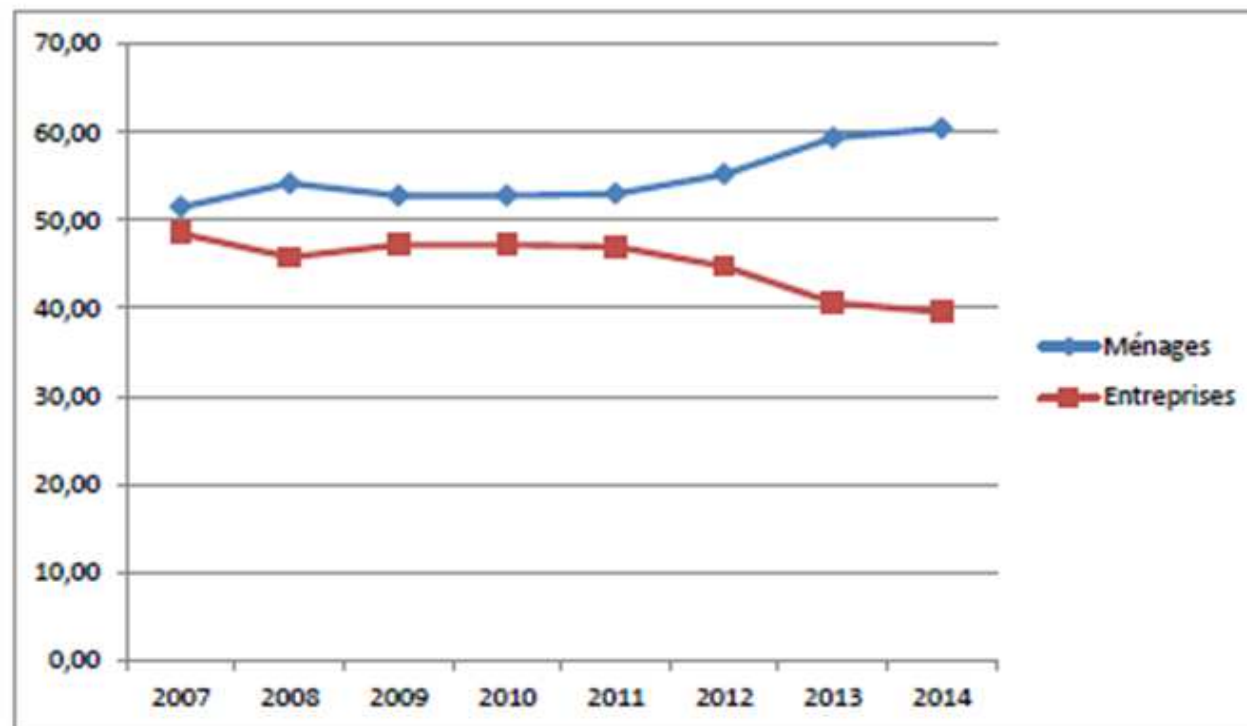
4 juillet 2018

1. Introduction

- Depuis 40 ans, la distribution de la richesse se fait au profit d'une minorité.
- En 1980, 2/3 des recettes provenaient des entreprises et 1/3 des ménages: cette proportion s'est pratiquement renversée aujourd'hui.
- La baisse de l'imposition sur les entreprises et les fortunes exerce une pression constante sur les dépenses.
- Un changement de paradigme est nécessaire: augmenter les recettes au lieu de baisser les dépenses.

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.1. Imposer davantage les grandes entreprises



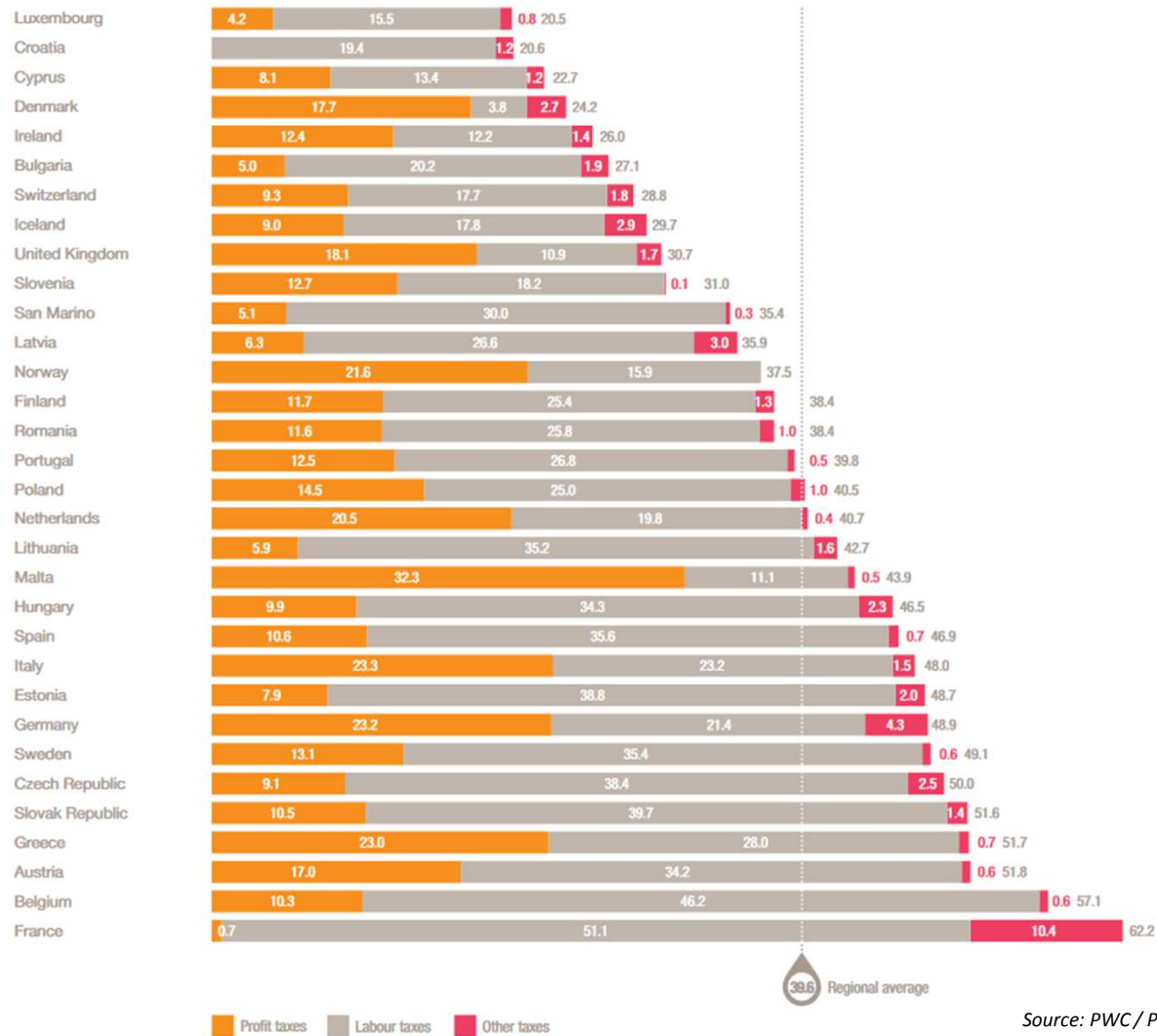
Source: Ministère des Finances 2015 (Compendium sur les données statistiques des impôts luxembourgeois)

1980: Impôts directs entreprises: 2/3 et impôts directs ménages: 1/3.

2007: rapport ménages/entreprises 50/50.

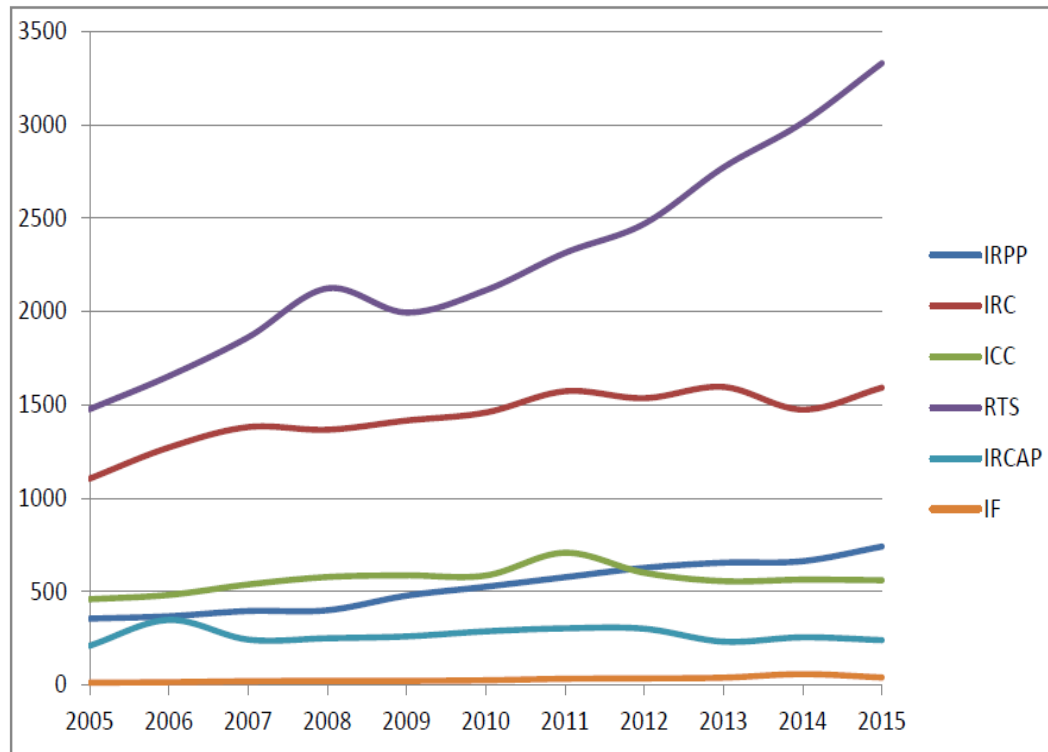
2014: rapport ménages/entreprises 60/40.

Figure 48: Total Tax & Contribution Rate (%) in EU & EFTA



2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.2. Imposer davantage les revenus du capital



Budget 2018:

52,6% des impôts directs =
impôt s/salaires

11,4% des impôts directs =
impôts s/capital

Revenus du capital imposés
jusqu'à 5 fois moins que les
revenus du travail.

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.2. Imposer davantage les revenus du capital et les fortunes

Propositions *déi Lénk* (1/2):

- abolir l'exonération fiscale des **dividendes** à hauteur de 50% d'actions en provenance du Luxembourg ou d'Etats avec lesquels le Luxembourg a conclu des conventions contre les doubles impositions.
- supprimer l'exonération d'impôt pour les **fonds d'investissements spécialisés**.
- imposer les plus-values réalisées sur les ventes de **titres financiers** détenus pendant plus de 6 mois.
- abolir les avantages fiscaux inhérents aux « **stock options** ».
- augmenter l'imposition des **voitures de fonction**.

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

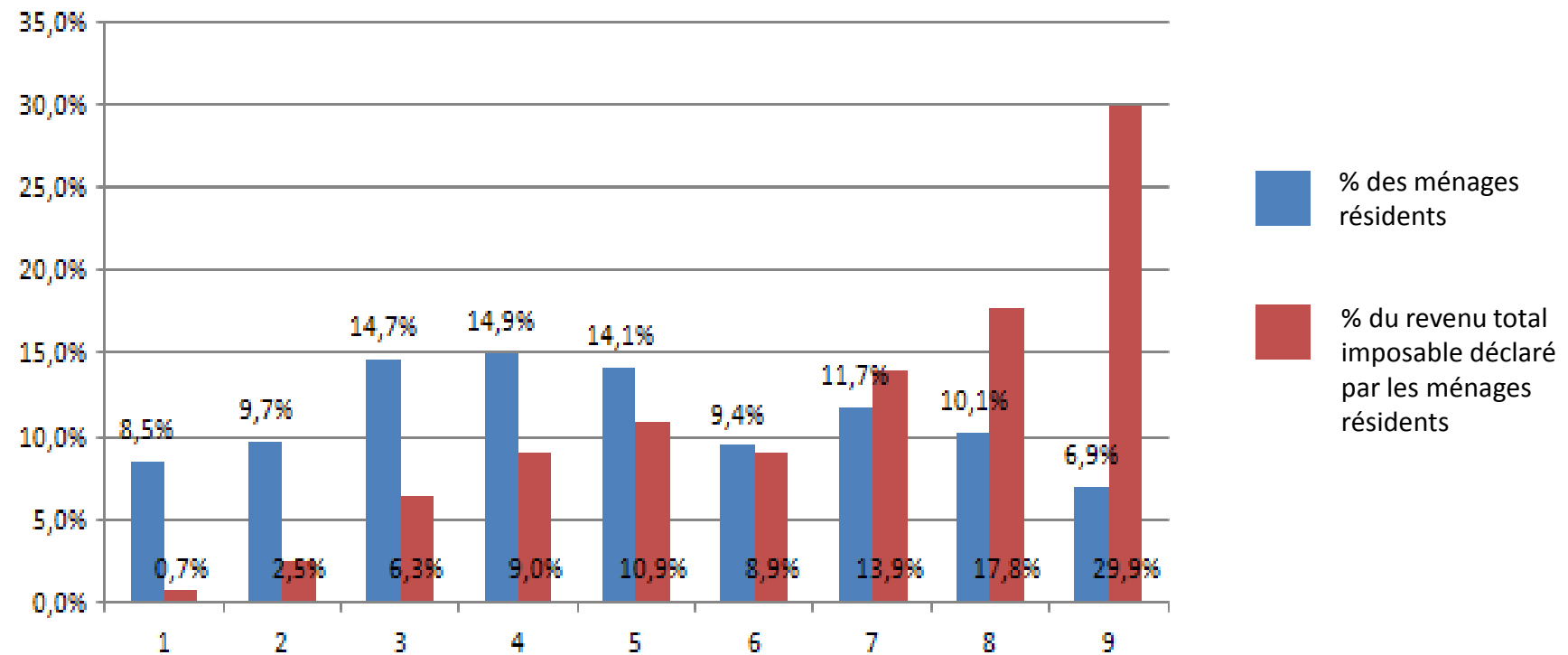
2.2. Imposer davantage les revenus du capital

Propositions *déi Lénk* (2/2):

- taxer davantage les **plus-values réalisées lors de la vente de terrains** ou de la revente d'immeubles au-delà du premier logement.
- augmenter la base fiscale de **l'impôt foncier** sur les immeubles au-delà du premier logement.
- réintroduire **l'impôt sur la fortune** des personnes physiques de 0,5%, sauf sur les dépôts d'épargne inférieurs à 200.000 euros des ménages et sur le premier logement.
- entamer une discussion sur l'introduction des **droits de succession** en ligne directe au-delà d'un seuil de 1,5 million d'euros.

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

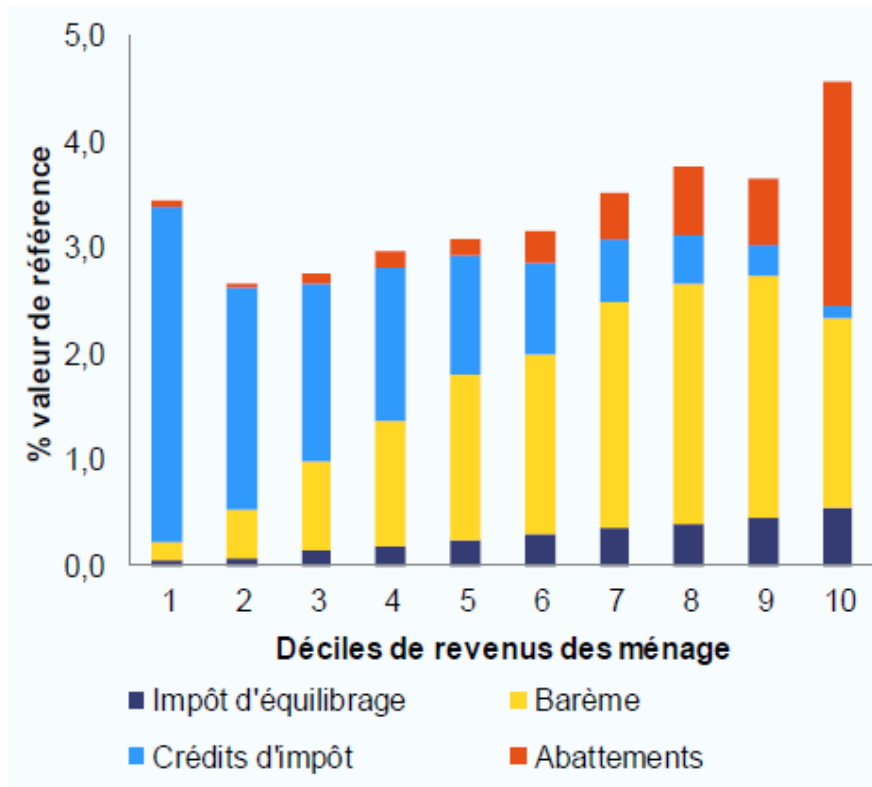
2.3. Réformer fondamentalement l'impôt sur le revenu des personnes physiques



Source: Calculs propres basés sur le Compendium du CES (novembre 2015)

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.3. Réformer fondamentalement l'impôt sur le revenu des personnes physiques



Dernières décennies:

- augmentation de la charge fiscale sur les revenus moyens
- diminution de la charge fiscale sur les revenus élevés

Réforme fiscale de 2016 n'a pas fondamentalement changé la donne. Extrait du Country Report de la Commission européenne: « *Le gain relatif le plus élevé (4,6%) s'observe pour le 10e décile.* » (page 15 du rapport 2017)

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.3. Réformer fondamentalement l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Proposition de réforme *déi Lénk*:

- réduire la progressivité de l'impôt au niveau des revenus faibles et moyens ;
- augmenter la progressivité pour les revenus élevés (taux marginal maximal actuellement atteint trop tôt ; l'augmenter par tranches jusqu'à 48 % ;
- prévoir une adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation ;
- introduire un seul barème, pondéré suivant la composition du ménage à l'aide d'unités de consommation;
- réforme budgétairement neutre.

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.4. promouvoir une politique fiscale responsable au niveau UE

- **s'opposer au dumping fiscal** et au dogme de la concurrence fiscale en Europe;
- épauler la mise en place d'une **taxe européenne sur les transactions** financières;
- **combattre les stratégies d'évasion** ou d'évitement fiscal;
- soutenir toute proposition rendant la **fiscalité plus transparente**;
- pousser la **coopération entre les administrations fiscales** au niveau européen.

2. Augmenter les recettes et mieux redistribuer

2.5. réduire les dépenses militaires

Trajectoire du gouvernement: 0,6% du PIB en 2021

2014: 118 millions d'euros.

2018: 262 millions d'euros.

2021: 361 millions d'euros.

Proposition déi Lénk: réduire à nouveau à 0,2% du PIB

=> Economie de 200 à 250 millions d'euros par an.

3. Les priorités au niveau des dépenses

Le pays est face à de grands défis:

- inégalités sociales augmentent;
- la crise du logement s'accroît;
- les transports publics ne sont pas adaptés aux besoins;
- il y a nécessité d'une transition énergétique et environnementale.

3. Les priorités au niveau des dépenses

3.1. priorités à court terme

- combattre la pauvreté et le chômage, renforcer le système social;
- investir massivement dans les transports publics;
- Investir massivement dans la construction de logements publics à vocation locative (budgétairement neutre, car financé par un modèle qui valorise les avoirs du FDC).

3. Les priorités au niveau des dépenses

3.2. priorités à moyen et long terme

- entreprendre la transition énergétique et environnementale;
- investir dans la qualité du système éducatif;
- Investir dans la recherche et l'enseignement supérieur.

4. Conclusions

- pour que l'Etat puisse prendre ses responsabilités et préparer le pays à l'avenir, il lui faut les moyens ;
- déi Lénk prône un Etat fort au service de toute la population avec un système fiscal équitable;
- créer des recettes supplémentaires est possible, il manque uniquement la volonté politique.